**Conditions générales de location**

**Réservation**

Le contrat est établi à partir de la réservation définitive. La réservation devient effective après réception du contrat de location signé et accompagné impérativement de l’acompte prévu sur le prix du séjour, avant la date indiquée. Une copie du contrat est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales.

Capacité : Chaque contrat est établi pour la capacité maximum de personnes indiqué. Chaque gîte est prévu pour 2 adultes et 2 enfants maximum. Si le nombre de locataires dépasse la capacité, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

**Prix**

Les tarifs des séjours n’ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

1. **Le prix arrêté lors de la réservation comprend :**La location du gîte meublé et équipé, du jour d’arrivée au jour de départ.
Les consommations forfaitaires d’eau, de gaz, d’électricité. Le service ménage fin de location. Il est bien entendu que l’appartement doit être rendu dans l’état dans lequel il a été loué – c'est-à-dire de manière impeccable – Dans le cas contraire, le forfait nettoyage de 50 euros est à la charge du locataire, pouvant être déduit de sa caution de garantie. La vaisselle devra être faite ainsi que le lave vaisselle vidé. Les draps de bain et de lits seront mis dans la baignoire.
L’accès gratuit aux équipements de plein air.
2. **Les options pouvant être rajoutées à la réservation ou avant de l'arrivée (au plus tard 48h avant)**
Location de draps (lits faits à l'arrivée) 1 grand lit 11 euros et par petit lit 8 euros. A préciser lors de la réservation. Location de linges de bain (2 serviettes et 2 gants) 4 euros p/p
3. **Possibilité de disposer de tout le matériel nécessaire pour bébé.**

A disposition dans la maison : chaise haute. Sur demande lors de votre réservation :lit bébé babybjorn poussette canne, siège bébé, ...

**Conditions de paiement**

Un acompte de 30% pour votre séjour, est versé lors de la réservation à l’aide d’un virement bancaire selon le cas. Le solde sera à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour. En cas de réservation tardive (à moins de 30 jours avant la période de location) le montant de la location est réglé en totalité à la réservation.

**Modes de paiement**
Le mode de paiement accepté : virement bancaire pour le solde de la location.

**Utilisation des lieux**

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu’il en a faite. Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux et au règlement intérieur. L’installation de tentes ou de stationnement de caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdite. A son départ, le locataire s’engage à rendre la location sans dégradation telle qu’il l’aura trouvée à son arrivée. Toutes réparations quelle qu’en soit l’importance, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge. La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat. Les locaux loués sont à usage d’habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit.

**Séjour**

Concernant le séjour pour la semaine : Les heures d’arrivée sont normalement prévues à 16h et au plus tard 17h. Les heures de départ sont normalement prévues au plus tard 10h.

**Arrivée**

État des lieux : le propriétaire s’engage à délivrer le gîte dans un excellent état locatif et à remédier dès que possible aux dysfonctionnements constatés lors de l’état des lieux d’entrée ou en cours de location. Le locataire vérifie à son arrivée l’état des lieux et l’inventaire et signale dans les 24 heures de son arrivée tout objet manquant ou détérioré. Toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation.

**Dépot de garantie (ou caution)**

À l’arrivée du client dans un gîte, un dépôt de garantie dont le montant est de 250 euros est demandé par le propriétaire. Il sera restitué ou détruit par le propriétaire dans un délai n’excédant pas une semaine après le départ du locataire, déduction faite du coût de la remise en état des lieux ou si des dégradations ont été constatées. De même s’il n’est pas possible d’effectuer l’état des lieux au moment du départ, départ nocturne ou anticipé. Le montant des retenues éventuelles devra être dûment justifié par le propriétaire sur la base d’un état des lieux de sortie, devis, factures.... Si le dépôt de garantie s’avère insuffisant, le client s’engage à compléter la somme sur la base des justificatifs fournis par le propriétaire. Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme participation au paiement du loyer.

**Annulation par le locataire**

**Annulation avant arrivée dans les lieux :**

- En cas d'annulation ou de modification 90 jours avant la date d'arrivée, nous ne prélevons aucun frais.
- En cas d'annulation ou de modification 60 jours avant la date d'arrivée, l'acompte réservation est conservé par le propriétaire.

- En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée, nous exigeons 75% du montant total de la réservation.

- En cas d'annulation ou de modification moins de 30 jours avant la date d'arrivée, 100% du montant de la réservation est exigé.

Dans le cas où un locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d’arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le montant du loyer reste acquis au propriétaire.

**Conditions d’annulation exceptionnelles du 1/03/20 au 15/09/20 liées au contexte du Covid-19:** **Annulation sans frais jusqu’à 10 jours avant l’arrivée, éditions d’un « bon à valoir » valable 18 mois pour le pré-paiement effectué.**

**Si le séjour est écourté :**

Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Réduction de l’effectif des locataires :**

Sauf accord préalable écrit du propriétaire, aucune réduction de l’effectif des locataires par rapport à celui indiqué au présent contrat ne peut entrainer une réduction du prix de la location initialement déterminé.

**Annulation par le propriétaire**

Le propriétaire reverse au locataire l’intégralité des sommes versées.

**Dommages**

Les équipements et installations du site doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. L’ensemble du matériel fourni devra être remis à la place qu’il occupait lors de l’entrée dans les lieux.Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant au logement lui-même et ce qu’il contient qu’à toutes les installations du site, commis par lui même ou les personnes qui séjournent avec lui, ou lui rendent visite.

**Assurance**

Le locataire est tenu d’être assuré par un contrat de son assurance personnelle, ou un contrat spécifique limité à la période du séjour. La signature du présent contrat fait office de déclaration sur l’honneur attestant la conformité de ce point particulier. Les jeux d’enfants  sont sous la surveillance et la responsabilité des parents. Le locataire est tenu de prévenir immédiatement le propriétaire de tout dégât survenu. Si un locataire ne respectait pas les règles précédentes, le propriétaire pourrait prendre les mesures nécessaires, pouvant aller jusqu’à l’arrêt prématuré du séjour du locataire contrevenant.

**Animal domestique**

Aucun animal n’est autorisé.

**Taxe de séjour**

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

**Equipements**

Les parasols doivent impérativement être fermés la nuit dans les espaces cour pour éviter les dégradations en cas de grand vent.

**Règlement intérieur**

Les résidents sont tenus de se conformer au règlement intérieur lié à la structure du séjour.

**Responsabilité**

La responsabilité des propriétaires des gîtes de l’ancienne école de Gérin ne peut être engagée en cas de non respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité liées à la structure d’accueil. Vol, accident domestique, perte ou dommage quels qu’ils soient, pendant ou suite à un séjour. Panne ou mise hors service des équipements techniques ou des installations. Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant ou circulant dans l’enceinte du site.

**Objets trouvés**

Les objets trouvés seront expédiés sur demande après paiement en avance des frais d’envoi.

**Réclamations**

Toutes les réclamations relatives au séjour doivent être formulées sur place pour nous permettre de trouver une solution immédiate. A défaut de réclamation, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s’étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. Toutes les demandes judiciaires ou extra judiciaires nées des contrats de vente de séjours seront prescrites à l’expiration d’un délai de deux mois à compter de la date de fin de séjour. En cas de litige, la juridiction compétente sera celle du lieu de séjour.